

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT QUATRE**

**Le 19 décembre 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 décembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain (arrivé à 19h25), Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

31

Nombre de votants : 37

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, me FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. CHENAUD Fabrice.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTZOG Etienne, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme GASDON Christine (Boyer).

**N°2024/N°200**

**OBJET : PARTICIPATION MINIMUM POUR LA PROTECTION SOCIALE  
VOLET PREVOYANCE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025**

Monsieur Pascal DUBUIS, Vice-président en charge des Ressources Humaines, rappelle que les employeurs territoriaux auront obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, à compter du 1er janvier 2025 pour le risque "Prévoyance", à hauteur de 7 € par mois et par agent minimum.

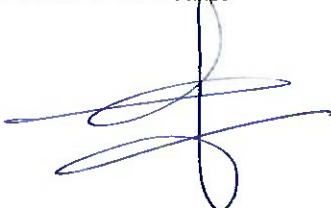
Cette participation pourra se faire selon deux modalités au choix de l'employeur : soit la labellisation, soit l'adhésion à un contrat collectif. La Collectivité propose déjà d'un contrat collectif et elle a fait le choix de rester avec le prestataire actuel pour 2025 pour rejoindre le contrat groupé du Centre de Gestion de la Loire à compter de 2026.

Avis favorable du Comité Social Territorial rendu le 10 décembre 2024.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- décide d'accorder la participation financière employeur de 7 € aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,
- inscrit aux budgets primitifs 2025 les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Boyer  
Mme GASDON Christine



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241219-2024-200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024